

# LE JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
Roubaix - Tournai : Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 23 fr. — Un an, 50 fr.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 12 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

### REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17  
Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

**PRIX DES INSERTIONS**  
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 25 c. — Faits divers, 50 c.  
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LIRE, rue du Cur-Saint-Etienne, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LATITE et O, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 1<sup>er</sup> MAI 1884

### LE PROCHAIN BUDGET

On ne sait pas bien encore quand le budget sera discuté et voté, on ignore quels sont exactement les points sur lesquels portera le projet de révision constitutionnelle préparé par le gouvernement ; on ne sait quel accueil la majorité fera au cabinet, on ne sait rien sur une chose ; le Parlement va être invité à fournir de l'argent au gouvernement. Les ministres de l'instruction publique et des finances emploient les loisirs que leur laissent les vacances, à préparer un projet de loi « tendant à régler le fonctionnement de la caisse des écoles ». Ils déposeront, dès la reprise de la session, ce projet sur le bureau de la Chambre.

Qu'on songe seulement aujourd'hui à régler le fonctionnement d'une caisse qui existe depuis cinq années, voilà qui pourrait paraître singulier, en d'autres temps. La vérité est que la caisse fonctionnait jusqu'ici. Seulement, les règles adoptées étaient si précises et si sévères que la caisse est vide et à pourvoir à des dépenses obligatoires. Pour 1884, les Chambres ont autorisé le ministre de l'instruction publique à contracter des engagements pour construction de maisons d'écoles jusqu'à concurrence de 30 millions, quitte à déterminer ultérieurement, lorsqu'il s'agira de payer, sur quelles ressources les sommes nécessaires seront prélevées.

Pour 1885, on a pris, comme nous l'avons dit, le reliquat de 21 millions laissés disponibles par la liquidation de la caisse de dotation de l'armée et quelques autres ressources. Pour 1886, on n'a rien. Telle est la situation.

Quant au chiffre des ressources à créer, un fait peut donner une idée de leur importance. C'est qu'il y a de la part des communes pour plus de quarante-cinq millions de demandes auxquelles on ne peut donner satisfaction. Les ressources prévues pour 1885 étant de 30 millions, c'est 15 millions qui manqueront, non compris les dépenses à solder pendant le cours de cette année 1885. Ce n'est donc pas exagérer que de fixer à une cinquantaine de millions au moins le chiffre des ressources qu'il va falloir trouver. Or, comme chaque année le chiffre des dépenses générales du budget subit un accroissement, on ne peut guère espérer trouver de ressources dans les économies à réaliser.

Il faudra donc ou désorganiser des services ou créer des charges nouvelles pour les communes. On n'a rien négligé d'ailleurs pour pousser celles-ci dans la voie des dépenses. Ainsi celles qui avaient vu leurs demandes de subvention ou d'emprunt accueillies par le ministre de l'instruction publique ne devaient recevoir les fonds correspondants qu'en une série d'annuités qui s'élevaient jusqu'en 1887. Les Chambres n'ont imaginé rien de mieux que de reporter sur 1884 toutes les annuités ultérieures. De ce chef, 65 millions sont mis à la disposition des communes qui voudraient emprunter en sus de la subvention qui leur était attribuée pour cette année. C'est une excitation bien nette à la dépense. Le gouvernement ne se contente pas d'administrer les finances de l'Etat d'une façon déplorable, il contribue de toutes ses forces à ruiner le budget des communes, c'est-à-dire à surcharger les contribuables dans le présent et dans l'avenir. Les contribuables, il est vrai, sont faits pour payer. Ce sont moutons bons à tondre.

A propos d'un refus fait par le gouvernement d'accorder des brevets de fin d'études à des jeunes filles élevées dans des établissements libres, le correspondant républicain du *Journal de Genève* s'étonne de cette atteinte portée à la liberté de l'enseignement. En vérité, la surprise est tardive, et encore plus naïve après ce qui se fait depuis plusieurs années. Mais la liberté d'enseignement n'existe pas, et il est vraiment fâcheux que nos bons opportunistes aient eu besoin d'être libérés directement pour faire cette découverte.

Le dépouillement du scrutin du 22 avril dernier pour l'élection du conseil supérieur de l'instruction publique a eu lieu hier. Le *Moniteur universel* nous donne à cet égard des renseignements précis et abondants. D'après notre confrère, l'impression qui se dégage des résultats de ce scrutin peut se résumer dans les trois points suivants : 1<sup>o</sup> Publicité enfin donnée aux délibérations de l'instruction publique. 2<sup>o</sup> Extension du droit d'initiative, jusqu'à présent dévolu aux seuls bureaux du ministère de l'instruction publique, c'est-à-dire à la section permanente du conseil supérieur. 3<sup>o</sup> Allègement des programmes, trop chargés en lettres comme en sciences. Retour gradué à l'état de choses anciens, auquel les réformes de 1880 ont trop brusquement fait succéder une révolution véritable dans les programmes d'étude de l'Université. Il paraît que le gouvernement, tout en se défendant d'être battu, est « très vexé » de ce vote.

Le ministre de l'intérieur vient d'expédier une circulaire invitant les préfets à adresser d'urgence, place Beauvau, les résultats du scrutin de dimanche prochain.

Les préfets devront donner des ordres en conséquence aux maires de leur département.

En admettant que ces instructions soient fidèlement observées, si l'on considère que le second tour de scrutin aura lieu le 14 mai, il est permis de dire que les résultats complets des élections municipales ne seront certainement pas connus avant le 20 mai.

### On écrit de Cahors au Français :

« M. Cazot est arrivé en toute hâte dans notre ville lors de l'inauguration de la statue de Gambetta, c'est moins pour honorer la mémoire de son ancien maître que pour suppléer son nouveau patron, M. Ferry, de lui tendre une main secourable. »

M. Cazot n'est pas seulement le premier président de la cour de cassation, il est aussi le président du conseil d'Etat, et c'est dans ce double caractère qu'il a été nommé à la présidence de la commission d'administration. Les porteurs d'actions et d'obligations, convaincus que la gestion du conseil présidé par M. Cazot n'était pas sans reproche, avaient prié le parti d'assigner le premier président de la cour de cassation et tous les administrateurs d'Alsais au Rhône devant un autre tribunal que celui des conflits, que le même M. Cazot, on s'en souvient, également président autoproclamé, assignait dans les « fautes graves » relevées à la charge desdits membres de ce conseil d'administration.

M. Cazot comprenant quelles conséquences un procès de ce genre pourrait avoir pour lui, avait pressé M. Jules Ferry de le tirer de ce mauvais pas, et celui-ci avait chargé M. Raynal de préparer et de soumettre aux Chambres un projet de rachat du chemin de fer d'Alsais au Rhône. Après également présidé autoproclamé, l'assignation desdits membres de ce conseil d'administration.

M. Cazot s'est empressé d'annoncer aux porteurs d'actions et d'obligations que le Trésor viendrait à leur aide et ceux-ci naturellement, ajournèrent un procès qui ne devrait plus leur donner aucun profit. On sait que ce projet de rachat avait été rédigé et renvoyé à une commission; mais M. Raynal, peu désireux de se compromettre dans cette affaire, envoya M. Bailhat, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, soutenir le projet de loi devant la commission.

Cette abstention du ministre parut étrange ; on s'informa, on fit de petites enquêtes et, à gauche comme à droite, plusieurs députés se concertèrent sur l'intention de demander à la tribune que ce projet fort onéreux pour l'Etat, n'avait pour but que de tirer M. Cazot d'un mauvais pas. Quelques-uns même déclarèrent qu'ils renonceraient par le détail l'historique d'un bateau que M. Cazot s'était fait construire dans le Gard par l'entrepreneur des travaux d'Alsais au Rhône.

Cette opposition causée un vif ennui au ministre, il fit trainer les choses en longueur dans l'espoir que vraisemblablement il éviterait ainsi d'aborder ce débat. Mais M. Cazot ne l'entendait point ainsi. Les actionnaires, ne voyant rien venir, s'indignèrent et déclarèrent qu'ils n'accepteraient leur fameux projet. M. Cazot n'a pu obtenir d'eux qu'un court délai, il s'est rendu à Cahors pour demander à M. Jules Ferry de faire discuter le projet de rachat d'Alsais au Rhône dès le retour de M. Ferry et à M. Raynal de prendre la parole pour démontrer la nécessité de ce rachat. On ne dit que le président du conseil a promis de faire trancher rapidement cette affaire, mais M. Raynal, toujours prudent, aurait encore une fois refusé d'intervenir.

« M. Philippe de Grandlieu répond aux journaux de gauche : »

« Les faits sont là, aussi précis qu'indiscutables, et puisqu'on essaye de nier l'influence de la franc-maçonnerie sur le développement de la politique républicaine, il importe de montrer à ceux qui ignorent toute la part que cette association éminemment prise depuis quinze ans à la confection des lois, à la marche du gouvernement et à l'ensemble des affaires. »

« Les franc-maçons remplissent le Sénat, la Chambre des députés, les fonctions publiques, les ministères et les plus hautes charges de l'Etat. M. Grévy, président du conseil, est franc-maçon. M. Cazot, premier président de la cour de cassation, est franc-maçon. — Franc-maçons, la plupart des ambassadeurs, des sous-secrétaires d'Etat, des dignitaires de l'administration et de la nouvelle magistrature. — En un mot, c'est la franc-maçonnerie qui nous gouverne, et c'est dans ses loges que se triture la politique qui nous opprime. »

« D'expressives révélations l'attesteront, si les aveux de membres déshabillés, et par-dessus tout les publications officielles de la maçonnerie elle-même, ne l'établissent de la façon la plus péremptoire. »

Suit un long et vigoureux exposé de faits. Puis, M. de Grandlieu ajoute :

« Il faut donc le reconnaître : un gouvernement occulte pose sur le pays, ayant pour agents dévoués la plupart des hommes qui occupent les positions officielles ; et cette franc-maçonnerie, qui pendant si longtemps n'a pas voulu prendre au sérieux, est aujourd'hui devenue la vraie souveraine de la France, à la faveur et sous le couvert de la République. »

« On n'arrive plus aux fonctions que par l'affiliation aux loges ; la direction de la politique est passée du gouvernement et des Chambres à la franc-maçonnerie ; tous les ressorts de la vie publique sont faussés, toutes les institutions minées, et la vieille religion nationale elle-même, qui a fait la patrie, est menacée par un culte grotesque et matérialiste dont le triomphe, s'il était possible, serait le déuil de la civilisation ! »

« Voilà le danger, qui nous presse et nous enveloppe. Il faut donc se donner, que le veuille ou non le parti républicain, le moyen de le faire disparaître. »

ment redoutables que celles de la Tunisie ou du Tonkin. »

M. de Pène apprécie en ces termes, dans le *Gauleois*, la nomination probable du général Thibaudin à un grand commandement militaire :

« Il n'était plus question, depuis quelques temps, de ce Comagry, qui, ministre, expulsé des Princes de l'armée, de même que, prisonnier de guerre, il avait banni de sa conscience le scrupule des engagements pris. Le général Thibaudin en disgrâce ; le général Thibaudin dans l'oubli ; le général Comagry-Thibaudin ne se faisant pas remarquer par son vilain service qu'il rendit à la République en l'honneur, dans la personne d'officiers, criminels d'être nés princes, le droit de propriété de son grade jusqu'alors reconnu à tout officier ; l'exécution des basses œuvres que tous les autres généraux avaient déclinées réclamant encore son salaire ; il paraît que cela ne pouvait se supporter plus longtemps et qu'il est question de l'écarter d'un commandement éclatant de général politique qui fut capable d'appliquer à l'armée une véritable loi des suspects. »

« Les autres gouvernements récompensent les services rendus à la nation, les actions d'éclat, les hauts faits qui augmentent le patrimoine de gloire du pays. Le gouvernement de M. Ferry est l'acte et M. Grévy le figurant à un autre système : par la façon dont il distribue les plus hauts emplois civils ou militaires, il les avilit si bien que, quand par hasard son choix tombe sur le mérite, celui-ci s'étonne, doute de lui-même et se demande ce qu'il a bien pu faire de mal. Tout autre gouvernement, débarrassé de M. Thibaudin-Comagry, dont on prétend qu'il est en désaccord avec les forces jusqu'aux vermineuses de patte à vue et ne supportait pas sans haut-le-cœur la présence dans le cabinet, aurait tenu à laisser désormais sous le boisseau ce général tristement célèbre. Mais non ! »

« La République éprouve, paraît-il, le besoin de se parer de l'éclat de ce guerrier qui est l'un des diamants de sa couronne. S'il est vrai que le président du conseil soit en désaccord avec le général Comagry au sujet de la conduite des opérations au Tonkin, peut-être songe-t-il à remplacer le ministre actuel par son prédécesseur. Dans ce cas, le général Comagry reparaîtrait sur la scène officielle celui dont l'apparition avait soulevé un haro parmi nous et dont bientôt ses déshonneurs eux-mêmes furent abandonnés à la cause, il se trouva, en effet, que son incapacité égalait à elle ne la surpassait, son indignité ministérielle. Eh bien, voilà l'homme que la République se dispose à nous montrer de nouveau dans un grand premier rôle. »

« On comprend les méandres qui étalent leurs plâtres pour émouvoir la commission publique, qui peut se traduire pour eux en un mot, que nous ne comprenons pas la République exhibant son général Thibaudin, dont la vue et le nom sont également repoussants et ne feront pas tomber deux sous de plus dans la casquette de M. Tirard. »

« Le Pays nous rappelle qu'il existe une commission d'enquête : »

« Les 44, les fameux 44 de la commission d'enquête, ne font plus parler d'eux. Ils sont pour ainsi dire noyés dans le silence. Au début, on se les rappelle, ils étaient tout feu, tout flamme. Ils convoquaient tous les corps de métiers, depuis les bijoutiers jusqu'aux assembleurs de bois de lapin, depuis les maîtres de forges jusqu'aux vermineuses de patte à vue et le nom sont également repoussants et ne feront pas tomber deux sous de plus dans la casquette de M. Tirard. »

« Le Pays nous rappelle qu'il existe une commission d'enquête : »

« Les 44, les fameux 44 de la commission d'enquête, ne font plus parler d'eux. Ils sont pour ainsi dire noyés dans le silence. Au début, on se les rappelle, ils étaient tout feu, tout flamme. Ils convoquaient tous les corps de métiers, depuis les bijoutiers jusqu'aux assembleurs de bois de lapin, depuis les maîtres de forges jusqu'aux vermineuses de patte à vue et le nom sont également repoussants et ne feront pas tomber deux sous de plus dans la casquette de M. Tirard. »

### NOUVELLES DU TONKIN

Paris, 30 avril.

On attend, par le prochain courrier de l'Indo-Chine, les propositions du général Millot pour la prise de Bac-Ninh. Le général en chef a déjà signalé par télégramme quelques-uns des officiers qui se sont particulièrement distingués, et parmi eux son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Guérrier, qui va être promu prochainement au grade de colonel.

M. Puginier, évêque du Tonkin, dont le dévouement à la cause française a été apprécié par tous les officiers qui ont servi au Tonkin, a été proposé par l'amiral Courbet et le général Millot pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Silvestre, directeur des affaires civiles au Tonkin, est proposé pour la croix d'officier.

Hanoi, 30 avril.

Un bataillon quitté Hanoi pour aller occuper Thai-Nguyen.

Il est probable que Tuyen-Quang sera également occupé.

### REVUE DE LA PRESSE

La *Gazette de France* signale le danger de la politique suivie par M. Jules Ferry dans la question des affaires égyptiennes :

« La politique que M. Jules Ferry prétend suivre à propos de la question égyptienne, commence à s'affirmer. »

« Le président du conseil mène de front les manœuvres qui doivent, à l'intérieur, le conduire à la constitution du pouvoir personnel dont il aspire à être en possession pour dix ans, et les aventures sur le succès desquelles il compte pour faire une grande figure dans le concert européen. »

« Les feuilles françaises qui expriment d'ordinaire les idées du cabinet gardent d'ailleurs le silence sur les projets ministériels. C'est dans les journaux allemands, dans les organes de la chancellerie de Berlin qu'il faut aller chercher des informations et des déclarations. »

« Il résulte des renseignements que nous y trouvons, spécialement de ceux de la *Gazette de Cologne* que nous avons reproduits, que les puissances n'entendent pas limiter leur examen à la seule question d'un nouvel emprunt égyptien. Il est clair que le prince de Bismarck veut avec satisfaction M. Jules Ferry engager la France dans un conflit avec l'Angleterre dont il n'est pas possible de mesurer au moins de prévoir les conséquences. »

« Il importe de ne pas perdre de vue le fait que toutes les puissances de l'Europe sont étroitement groupées autour de l'empire allemand. L'Angleterre et la France restent seules pour le moment, en dehors du concert. »

« La chancellerie de Berlin et les autres puissances, on peut en être sûr, ne se laisseront pas entraîner au-delà du point précis que marquent leurs intérêts. Mais elles se garderont bien d'empêcher la France de se précipiter dans des aventures bien autrement graves, bien autre-

### NOUVELLES DU JOUR

Paris, 30 avril.

Les affaires des retraites du diocèse d'Angers. L'affaire Nord-Rhône contre l'évêque d'Angers, relative à la caisse de retraite des vieux prêtres du diocèse, est venue devant le tribunal ; mais plusieurs des personnes assignées ayant fait défaut, les débats ont été renvoyés à quinzaine.

M. le comte et Mme la comtesse de Paris. Mme la comtesse de Paris, arrivée ce matin, ne retournera plus à Cannes. Elle a passé la journée au verrucos.

Le comte de Paris va chasser en Syrie, avec M. le duc de Chartres.

Conseil général d'Alger. Le conseil général d'Alger a adopté un ordre du jour maintenant le principe voté par lui, à plusieurs reprises, que l'impôt foncier soit perçu exclusivement au profit des départements et communes en Algérie.

Réponse de la France à la note anglaise. M. Waddington partira dans la matinée pour Londres. Il apportera la réponse de la France, qui expose que la France accepte en principe la conférence et donne les raisons qui permettent au gouvernement français de croire que la conférence ne doit être limitée à la question financière, mais doit porter sur la question générale de l'Egypte. Les termes de la réponse française provoqueront probablement une nouvelle explication du Foreign Office.

Affaires d'Espagne. Le correspondant particulier du *Temps* lui adresse le télégramme suivant en date de ce jour : « Tous les télégrammes que j'ai déposés depuis trois jours au bureau de Madrid, ceux mêmes pour lesquels j'ai payé la taxe d'urgence, ont subi des retards considérables. »

« Le bande de réfugiés qui a pénétré dans la Navarre était composé de trente hommes ; elle a essayé inutilement de pénétrer dans les villages pour les incendier. »

« Le nombre des arrestations qui ont eu lieu en Catalogne, où les fils du télégraphe avaient été coupés, a été de cinquante environ. A Santa-Coloma de Farners, un colon et plusieurs officiers balayés ont essayé de provoquer un soulèvement. »

« Une polémique très-vive est engagée entre les organes ministériels et les journaux de l'opposition au sujet des causes de la catastrophe d'Alcudia. Alors que les premiers persistent à accuser les révolutionnaires d'avoir commis le crime, les seconds prétendent que la chute du train n'a été causée que par un déraillement accidentel ; d'autres disent que la crue de la rivière a causé la chute du pont. »

« On compte 59 morts et 56 blessés. »

Voici le résultat définitif des élections : 45 libéraux fusionnés ; 36 de la gauche dynastique ; 3 républicains possibilistes ; 2 de M. Castelar ; 4 républicains indépendants ; 3 autonomistes cubains ; 1 ultramontain ; 4 indépendants, soit 98 membres de l'opposition et 329 députés ministériels.

Les insurgés espagnols. Il résulte d'une enquête à laquelle il vient d'être procédé que les insurgés espagnols qui ont enlevé le poste de donane de Val-Carlos, en Navarre, sur la frontière franco-espagnole, ne sont pas des inconnus d'Angoulême qui seraient venus de France comme l'ont prétendu certains dépêches de Madrid.

Tous les réfugiés espagnols intéressés à Augouleme y sont encore, à l'exception de 10, qui se sont échappés au mois de décembre dernier. Aucun d'eux n'est parti dans ces derniers temps.

Un télégramme officiel confirme la nouvelle de la délaite de la bande commandée en Navarre par Mangado et formée de républicains.

Mangado a été tué et tous ses partisans faits prisonniers.

Il n'existe plus aucun insurgé en Espagne.

La Chambre des communes. La Chambre des communes. — Le bill tendant à autoriser la création d'un combatu par le gouvernement, a été repoussé par 149 voix contre 70.

M. Philippe de Grandlieu répond aux journaux de gauche :

« Les faits sont là, aussi précis qu'indiscutables, et puisqu'on essaye de nier l'influence de la franc-maçonnerie sur le développement de la politique républicaine, il importe de montrer à ceux qui ignorent toute la part que cette association éminemment prise depuis quinze ans à la confection des lois, à la marche du gouvernement et à l'ensemble des affaires. »

« Les franc-maçons remplissent le Sénat, la Chambre des députés, les fonctions publiques, les ministères et les plus hautes charges de l'Etat. M. Grévy, président du conseil, est franc-maçon. M. Cazot, premier président de la cour de cassation, est franc-maçon. — Franc-maçons, la plupart des ambassadeurs, des sous-secrétaires d'Etat, des dignitaires de l'administration et de la nouvelle magistrature. — En un mot, c'est la franc-maçonnerie qui nous gouverne, et c'est dans ses loges que se triture la politique qui nous opprime. »

« D'expressives révélations l'attesteront, si les aveux de membres déshabillés, et par-dessus tout les publications officielles de la maçonnerie elle-même, ne l'établissent de la façon la plus péremptoire. »

Suit un long et vigoureux exposé de faits. Puis, M. de Grandlieu ajoute :

« Il faut donc le reconnaître : un gouvernement occulte pose sur le pays, ayant pour agents dévoués la plupart des hommes qui occupent les positions officielles ; et cette franc-maçonnerie, qui pendant si longtemps n'a pas voulu prendre au sérieux, est aujourd'hui devenue la vraie souveraine de la France, à la faveur et sous le couvert de la République. »

« On n'arrive plus aux fonctions que par l'affiliation aux loges ; la direction de la politique est passée du gouvernement et des Chambres à la franc-maçonnerie ; tous les ressorts de la vie publique sont faussés, toutes les institutions minées, et la vieille religion nationale elle-même, qui a fait la patrie, est menacée par un culte grotesque et matérialiste dont le triomphe, s'il était possible, serait le déuil de la civilisation ! »

« Voilà le danger, qui nous presse et nous enveloppe. Il faut donc se donner, que le veuille ou non le parti républicain, le moyen de le faire disparaître. »

« M. Philippe de Grandlieu répond aux journaux de gauche : »

« Les faits sont là, aussi précis qu'indiscutables, et puisqu'on essaye de nier l'influence de la franc-maçonnerie sur le développement de la politique républicaine, il importe de montrer à ceux qui ignorent toute la part que cette association éminemment prise depuis quinze ans à la confection des lois, à la marche du gouvernement et à l'ensemble des affaires. »

« Les franc-maçons remplissent le Sénat, la Chambre des députés, les fonctions publiques, les ministères et les plus hautes charges de l'Etat. M. Grévy, président du conseil, est franc-maçon. M. Cazot, premier président de la cour de cassation, est franc-maçon. — Franc-maçons, la plupart des ambassadeurs, des sous-secrétaires d'Etat, des dignitaires de l'administration et de la nouvelle magistrature. — En un mot, c'est la franc-maçonnerie qui nous gouverne, et c'est dans ses loges que se triture la politique qui nous opprime. »

« D'expressives révélations l'attesteront, si les aveux de membres déshabillés, et par-dessus tout les publications officielles de la maçonnerie elle-même, ne l'établissent de la façon la plus péremptoire. »

Suit un long et vigoureux exposé de faits. Puis, M. de Grandlieu ajoute :

« Il faut donc le reconnaître : un gouvernement occulte pose sur le pays, ayant pour agents dévoués la plupart des hommes qui occupent les positions officielles ; et cette franc-maçonnerie, qui pendant si longtemps n'a pas voulu prendre au sérieux, est aujourd'hui devenue la vraie souveraine de la France, à la faveur et sous le couvert de la République. »

« On n'arrive plus aux fonctions que par l'affiliation aux loges ; la direction de la politique est passée du gouvernement et des Chambres à la franc-maçonnerie ; tous les ressorts de la vie publique sont faussés, toutes les institutions minées, et la vieille religion nationale elle-même, qui a fait la patrie, est menacée par un culte grotesque et matérialiste dont le triomphe, s'il était possible, serait le déuil de la civilisation ! »

« Voilà le danger, qui nous presse et nous enveloppe. Il faut donc se donner, que le veuille ou non le parti républicain, le moyen de le faire disparaître. »

### NOUVELLES DU JOUR

Paris, 30 avril.

Les affaires des retraites du diocèse d'Angers. L'affaire Nord-Rhône contre l'évêque d'Angers, relative à la caisse de retraite des vieux prêtres du diocèse, est venue devant le tribunal ; mais plusieurs des personnes assignées ayant fait défaut, les débats ont été renvoyés à quinzaine.

M. le comte et Mme la comtesse de Paris. Mme la comtesse de Paris, arrivée ce matin, ne retournera plus à Cannes. Elle a passé la journée au verrucos.

Le comte de Paris va chasser en Syrie, avec M. le duc de Chartres.

Conseil général d'Alger. Le conseil général d'Alger a adopté un ordre du jour maintenant le principe voté par lui, à plusieurs reprises, que l'impôt foncier soit perçu exclusivement au profit des départements et communes en Algérie.

Réponse de la France à la note anglaise. M. Waddington partira dans la matinée pour Londres. Il apportera la réponse de la France, qui expose que la France accepte en principe la conférence et donne les raisons qui permettent au gouvernement français de croire que la conférence ne doit être limitée à la question financière, mais doit porter sur la question générale de l'Egypte. Les termes de la réponse française provoqueront probablement une nouvelle explication du Foreign Office.

Affaires d'Espagne. Le correspondant particulier du *Temps* lui adresse le télégramme suivant en date de ce jour : « Tous les télégrammes que j'ai déposés depuis trois jours au bureau de Madrid, ceux mêmes pour lesquels j'ai payé la taxe d'urgence, ont subi des retards considérables. »

« Le bande de réfugiés qui a pénétré dans la Navarre était composé de trente hommes ; elle a essayé inutilement de pénétrer dans les villages pour les incendier. »

« Le nombre des arrestations qui ont eu lieu en Catalogne, où les fils du télégraphe avaient été coupés, a été de cinquante environ. A Santa-Coloma de Farners, un colon et plusieurs officiers balayés ont essayé de provoquer un soulèvement. »

« Une polémique très-vive est engagée entre les organes ministériels et les journaux de l'opposition au sujet des causes de la catastrophe d'Alcudia. Alors que les premiers persistent à accuser les révolutionnaires d'avoir commis le crime, les seconds prétendent que la chute du train n'a été causée que par un déraillement accidentel ; d'autres disent que la crue de la rivière a causé la chute du pont. »

« On compte 59 morts et 56 blessés. »

Voici le résultat définitif des élections : 45 libéraux fusionnés ; 36 de la gauche dynastique ; 3 républicains possibilistes ; 2 de M. Castelar ; 4 républicains indépendants ; 3 autonomistes cubains ; 1 ultramontain ; 4 indépendants, soit 98 membres de l'opposition et 329 députés ministériels.

Les insurgés espagnols. Il résulte d'une enquête à laquelle il vient d'être procédé que les insurgés espagnols qui ont enlevé le poste de donane de Val-Carlos, en Navarre, sur la frontière franco-espagnole, ne sont pas des inconnus d'Angoulême qui seraient venus de France comme l'ont prétendu certains dépêches de Madrid.

Tous les réfugiés espagnols intéressés à Augouleme y sont encore, à l'exception de 10, qui se sont échappés au mois de décembre dernier. Aucun d'eux n'est parti dans ces derniers temps.

Un télégramme officiel confirme la nouvelle de la délaite de la bande commandée en Navarre par Mangado et formée de républicains.

Mangado a été tué et tous ses partisans faits prisonniers.

Il n'existe plus aucun insurgé en Espagne.

La Chambre des communes. La Chambre des communes. — Le bill tendant à autoriser la création d'un combatu par le gouvernement, a été repoussé par 149 voix contre 70.

### NOUVELLES DU JOUR

Paris, 30 avril.

Les affaires des retraites du diocèse d'Angers. L'affaire Nord-Rhône contre l'évêque d'Angers, relative à la caisse de retraite des vieux prêtres du diocèse, est venue devant le tribunal ; mais plusieurs des personnes assignées ayant fait défaut, les débats ont été renvoyés à quinzaine.

M. le comte et Mme la comtesse de Paris. Mme la comtesse de Paris, arrivée ce matin, ne retournera plus à Cannes. Elle a passé la journée au verrucos.

Le comte de Paris va chasser en Syrie, avec M. le duc de Chartres.

Conseil général d'Alger. Le conseil général d'Alger a adopté un ordre du jour maintenant le principe voté par lui, à plusieurs reprises, que l'impôt foncier soit perçu exclusivement au profit des départements et communes en Algérie.

Réponse de la France à la note anglaise. M. Waddington partira dans la matinée pour Londres. Il apportera la réponse de la France, qui expose que la France accepte en principe la conférence et donne les raisons qui permettent au gouvernement français de croire que la conférence ne doit être limitée à la question financière, mais doit porter sur la question générale de l'Egypte. Les termes de la réponse française provoqueront probablement une nouvelle explication du Foreign Office.

Affaires d'Espagne. Le correspondant particulier du *Temps* lui adresse le télégramme suivant en date de ce jour : « Tous les télégrammes que j'ai déposés depuis trois jours au bureau de Madrid, ceux mêmes pour lesquels j'ai payé la taxe d'urgence, ont subi des retards considérables. »

« Le bande de réfugiés qui a pénétré dans la Navarre était composé de trente hommes ; elle a essayé inutilement de pénétrer dans les villages pour les incendier. »

« Le nombre des arrestations qui ont eu lieu en Catalogne, où les fils du télégraphe avaient été coupés, a été de cinquante environ. A Santa-Coloma de Farners, un colon et plusieurs officiers balayés ont essayé de provoquer un soulèvement. »

« Une polémique très-vive est engagée entre les organes ministériels et les journaux de l'opposition au sujet des causes de la catastrophe d'Alcudia. Alors que les premiers persistent à accuser les révolutionnaires d'avoir commis le crime, les seconds prétendent que la chute du train n'a été causée que par un déraillement accidentel ; d'autres disent que la crue de la rivière a causé la chute du pont. »

« On compte 59 morts et 56 blessés. »

Voici le résultat définitif des élections : 45 libéraux fusionnés ; 36 de la gauche dynastique ; 3 républicains possibilistes ; 2 de M. Castelar ; 4 républicains indépendants ; 3 autonomistes cubains ; 1 ultramontain ; 4 indépendants, soit 98 membres de l'opposition et 329 députés ministériels.

Les insurgés espagnols. Il résulte d'une enquête à laquelle il vient d'être procédé que les insurgés espagnols qui ont enlevé le poste de donane de Val-Carlos, en Navarre, sur la frontière franco-espagnole, ne sont pas des inconnus d'Angoulême qui seraient venus de France comme l'ont prétendu certains dépêches de Madrid.

Tous les réfugiés espagnols intéressés à Augouleme y sont encore, à l'exception de 10, qui se sont échappés au mois de décembre dernier. Aucun d'eux n'est parti dans ces derniers temps.

Un télégramme officiel confirme la nouvelle de la délaite de la bande commandée en Navarre par Mangado et formée de républicains.

Mangado a été tué et tous ses partisans faits prisonniers.

Il n'existe plus aucun insurgé en Espagne.

La Chambre des communes. La Chambre des communes. — Le bill tendant à autoriser la création d'un combatu par le gouvernement, a été repoussé par 149 voix contre 70.

### Au Maroc

On mande de Madrid au *Times* : L'impératrice annonce, d'après une correspondance d'Oran, que le général Thomassin, commandant militaire de province, fait une reconnaissance le long de la frontière marocaine, étudiant les points par où une expédition militaire pourrait passer.

On ajoute que, étant donné l'apathie et l'impuissance de l'Angleterre vis-à-vis de l'attitude de la France dans le Maroc, il ne serait pas surprenant de voir l'Espagne changer de politique en Afrique et marcher d'accord avec la France.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA LOI MILITAIRE ET LE COMMERCE. — Le 24 avril, à trois heures, la chambre de commerce de Lyon a tenu une séance extraordinaire en l'honneur de M. Ribot, député du Pas-de-Calais, qui était venu à Lyon pour assister au banquet annuel de la Société d'économie politique.

Le président, M. Sévère, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'honorable député.

M. Ribot, après avoir remercié la chambre de sa cordiale réception, a abordé la question de la loi militaire, et s'est attaché à démontrer que le service obligatoire de trois ans pour tous les citoyens, sans distinction, serait aussi funeste aux intérêts de la défense nationale qu'aux intérêts de l'industrie et du commerce.

Il a fait ressortir combien l'essor de notre commerce à l'étranger et la politique coloniale seraient incompatibles avec cette loi qui créerait des obstacles infranchissables à l'émigration.

Créer à grands frais de lointaines colonies pour ouvrir à nos industries de nouveaux débouchés, et en même temps en interdire en quelque sorte l'accès aux jeunes gens, retenus dans nos casernes, n'est-ce pas, dit l'orateur, une véritable contradiction ?

En terminant, M. Ribot a promis de prêter tout son concours à la campagne dont la chambre de commerce de Lyon vient de prendre l'initiative contre le service universel obligatoire de trois ans.

### CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les injures que se renvoient mutuellement les radicaux et les opportunistes ne sont pas restées à leurs seuls tripotages. Elles embrassent un champ beaucoup plus vaste ; elles s'étendent même à la vie privée. Et quel riche répertoire ! Quel choix varié d'insultes ! Il faut voir comme ils s'empoignent, se vilipendent, se croquent au visage ! C'est à faire pâlir d'aise la grande Virginie, mes Bottes et tous les héros de la grand-vierge.

Pour Roubaix-Radical, le maire, M. Léon Allart, est « un mandarin à figure incolore et à l'œil louche, un oison, une tête de pipe, un idiot international. »

Les conseillers amis du maire réunissent naturellement au plus haut degré ces qualités. Les maîtres en usent en outre d'autres dont l'énumération fort incomplète : Jolis cocos, épouvantails de carnaval, fantômes évanoués, faquins, étres tarés, noces, gobeloteurs, sinistres railleurs, louches tripoteurs, ordure en fermentation, tartes matinales d'Alphonse, piliers d'armées, de bouffes et autres. Hélas ! On comprendrait mal que des gens aussi bien dotés n'eussent pas leur petite cour d'amis fidèles et dignes. Roubaix-Radical nous en trace une alléchante description : « Autour d'eux (MM. Briet, Lacquement, D'Halluin et consorts), grouillaient des étres venimeux, teints d'alphonisme ou de piliers d'armées, parasites vivant de leurs créanciers ou de leurs femmes, sachant boire, fumer, bavrer des calamités mais non travailler. »

Tous sont mouchards ou se servent de mouchards dans ce milieu infect ! Cour des Miracles morale, on sait prendre tous les masques dans ce groupe nauséabond. »

Mais ce n'est là qu'un côté du tableau. Considérons l'autre à travers les bécoteries de Roubaix-Radical. D'après la feuille administrative, M. Emile Moreau est « un fourbe dont tout le système consiste à accuser un honnête homme d'une vilaine quelconque... Il s'est fait une habitude de mentir, calomnier et diffamer. » — Quant aux chote politiques, ses amis, ce ne sont que des « débauchés, des rieurs ambulants, politiques en baudruche, drôles, banquistes prêts à toutes les besognes, etc. »

On voit que, de part et d'autre, on n'a rien à se reprocher ; l'ardour est égale. Une fois même, l'empirement des deux partis est si violent, leur rage si forte, qu'ils sont obligés de descendre jusqu'au régime animal pour trouver des termes en rapport avec l'état d'exaspération auquel ils sont parvenus.

Étaient Roubaix-Radical parlant des conseillers du groupe radical : « Semblables à la hyène, lèche comme elle, ils se jeteraient même sur des cadavres pour assouvir leurs appétits immodérés. Si, parfois, ils montrent une apparence de courage, c'est à la façon des loups

« dont ils doivent avoir toute la poltronnerie et le louche regard, voraient comme ces carnassiers... quand ils se croient assurés de l'impunité... ils se précipitent volontiers à la foule, et ils prennent toutes les couleurs du cambion, ils se verraient de véritables serpents... »

Roubaix-Radical, de son côté, apostrophe en ces termes les conseillers du groupe opportuniste : « Cessez donc de vous faire illusion ; vous n'êtes ni des modérés, mais de venimeux cambions, qu'il peut être dangereux d'attaquer... Arrière donc, cambion, et laissez passer la démocratie ! »

N'est-ce pas que c'est charmant cet assortiment de bêtes plus ou moins venimeuses : cambions, serpents, lous, hyènes, chacals ! Mais ce n'est pas un conseil municipal cela, disant un Roubaisien d'esprit ; c'est une ménagerie.

Ces violences ne restant pas confinées dans les colonnes des journaux. Elles avaient leur écho — à un échelon inférieur — au sein même de l'assemblée communale. Nous pouvons affirmer, les procès-verbaux en mains, que, depuis bientôt deux ans, il n'y a pas une seule séance du conseil municipal qui ne se soit terminée de cet état des esprits et n'ait été troublée par des querelles personnelles.

C'est M. Emile Moreau d'adresser au maire et lui disant : « Je vous donne un démenti formel... Vous avez une administration infâme, un maire infâme... » Pendant que M. Delebois ajoute en guise de consolation : « Le conseil municipal... pense comme vous ! »

C'est M. Filpo, retour de son légendaire voyage de Paris, qui veut faire comparaître devant une commission d'enquête et qui révèle aux profanes cet étrange mystère : « Il y en a bien d'autres que moi qui ont parlois des *plumets* ou des *plumes*, et vous nommez une commission d'enquête, d'autres conseillers devront comparaître devant elle pour leur conduite scandaleuse et leur *tyronnerie* habituelle. Je citerai devant cette commission deux de nos collègues qui passent la moitié de leurs nuits dans des maisons de prostitution ! » — Et comme on demande les noms : « On les nommera ! » ajoute M. Filpo, qui d'un geste semble désigner un des collègues de l'administration.

Nous ne citons que les chefs, les fortes têtes ; mais les soldats plus obscurs, les comparses jouaient aussi leur rôle et ils